ISAM/MBM

Enseignement Supérieur et Universitaire
INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI
ISAM / Mbujimayi (Public)
Le Directeur Général
(isamombm@gmail.com, +243827294334)

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°.009..../ESU/ISAM-MBM/DG/PNTK/2022 DU 05 SEPTEMBRE 2022 PORTANT NOMINATION DES ASSISTANTS DU DEUXIEME ET DU PREMIER MANDAT A L'INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi,

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national en République démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Décret n°015/040 du 14 décembre 2015 portant critères de viabilité des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République démocratique du Congo ;

Vu l'arrêté ministériel n°025/MINESU/CAB.MIN/SMM/RNT/LMM/2017 du 31 mars 2017 portant ouverture d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire public dénommé : Institut Supérieur des arts et Métiers de Mbujimayi, ISAM de Mbujimayi en sigle ;

Vu l'Arrêté ministériel n°108/MINESU/CAB.MIN/SMM/BLB/LMM/2017 du 14/08/2017, portant nomination des membres du Comité de gestion de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de gestion du 02 septembre 2022 ;

Considérant la nécessité de régulariser la situation d'une part des assistants de premier mandat ayant presté deux ans durant et dont les dossiers ont bénéficié de l'avis favorable du Comité de gestion pour le renouvellement de leur mandat et d'autre part des Chargés de pratique professionnelle qui ont complété leurs dossiers par les diplômes de licence obtenus dans les conditions prescrites par la loi pour être nommés assistants de premier mandat ;

Le Comité de gestion entendu ;

Considérant l'urgence et la nécessité ;

DÉCIDE :

Article 1. Sont nommés :

a) Assistants du deuxième mandat :

N°	NOM, POSTNOM ET PRENOM	SEXE	MATRICULE
1.	ILUNGA N'KASHAMA	M	7974579A
2.	MUKOSA KAZADI	F	7974582H
3.	TSHIBANGU MUTOMBO	M	7974584L
4.	KABOLA KAMWEMA	F	7965916S
5.	KOMBO MUKENDI	M	7974580C
6.	KUMANYI LUKANU	M	7965917T
7.	MILAMBU MBAYA		7989648A

b) Assistants du premier mandat :

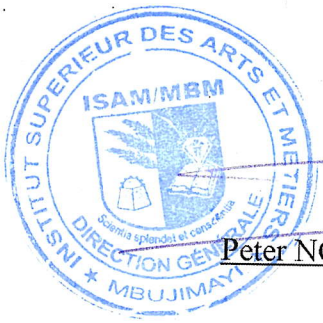
N°	NOM, POSTNOM ET PRENOM	SEXE	MATRICULE
1.	MUJINGA MULUMBA	F	7965912L
2.	NDAYA KUONYI	F	7965913N
3.	NSANGANA KADIMA	F	7974586P

Article 2. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente.

Article 3. Le Secrétaire Général Académique et le Secrétaire Général Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à dater de ce jour.

Fait à Mbujimayi, le 05/09/2022

Le Directeur Général,



Peter NGALA NTUMBA KABASHADI, PhD.
Professeur Associé